



Présentation du

 **Conseil de
Développement**
ViennAgglo



PRÉSENTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Historique	3
Missions	4
Fonctionnement	4
Documents cadre	5
Membres	5

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EN CHIFFRES

Membres	6
Réunions	6
Contributions	6
Communication	6

ZOOM SUR LES CONTRIBUTIONS EN LIEN AVEC VIENNAGGLO

Programme Local de l'Habitat	7
Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce	7
Plan de Déplacements Urbains	8
Diagnostic santé	8
Groupe Objectif diversités	8
Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale	9
Ateliers prospectifs du SCOT	9

ZOOM SUR LES CONTRIBUTIONS EN LIEN AVEC LA COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

Projet de Pôle Métropolitain	10
Appropriation Citoyenne du Pôle Métropolitain	10
Mobilités / Déplacements	11
Saint Exupéry	11
Culture	12
Vallée du Gier	12

ZOOM SUR LES INITIATIVES MENÉES PAR LE CDD

Visites de terrain	13
Rencontres d'Entreprises	13
Coup de Pouce Citoyen	14
Communication	14

ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LE PROCHAIN MANDAT

15

Éditorial du Président



2004 : Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois décidait de la mise en place, à ses côtés, d'un Conseil de Développement (CdD).

Ses « membres fondateurs » en établissent alors le mode d'action, l'organisation et les critères de recrutement des participants. Après un début de fonctionnement chaotique, il a aujourd'hui trouvé un nouveau rythme, en témoignent nos participations et apports tant au travers des commissions de Viennagglo que du groupe des quatre Conseils du Pôle Métropolitain. Les membres, tous bénévoles, engagés personnellement et intéressés à la vie communautaire, ont su grâce à leur capacité de dialogue, d'écoute et d'échange, apporter comme citoyen leur perception et leur vision sur les multiples dossiers ouverts. L'attention portée à nos travaux et la prise en compte par les élus de nos avis reflètent la qualité et la pertinence de nos apports.

Après ces dix années, en laissant aujourd'hui la Présidence du CdD, j'apporte mes remerciements aux élus et à l'ensemble du personnel de Viennagglo, qui ont su faire preuve de patience et d'écoute. C'est aussi à l'ensemble des conseillers présents et à ceux qui ont fait une partie du chemin avec nous, que je veux témoigner de ma gratitude. Leur disponibilité, leur implication et leur engagement restent fers de lance, pour porter et faire entendre, dans une approche spécifique, les attentes des citoyens de Viennagglo. L'extension, l'animation et la cohésion de ce vivier en restent les garants.

*Bon vent à tous.
Gérard Geoffroy*



Historique

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires (LOADDT, 1999) rendait cette instance obligatoire pour toute Communauté d'Agglomération ou pays mettant en place un projet de territoire.

Le Conseil de Développement (CdD) de l'agglomération viennoise a vu le jour en 2004. Constitué d'habitants du pays viennois, **ce conseil consultatif** a pu mener différentes actions aux côtés de la Communauté d'Agglomération : accompagnement du premier projet d'agglomération, évaluation du programme d'actions de ViennAgglo, lancement d'une enquête auprès des habitants du pays viennois sur leur vision de l'agglomération...

Le Conseil de Développement a connu un nouveau souffle en 2010 avec le développement de la coopération métropolitaine. Le renforcement des liens entre les Communautés d'Agglomération de Vienne, Lyon, Saint Étienne et la CAPI et de leurs Conseils de Développement respectifs a été l'occasion de revisiter l'activité du Conseil de Développement de ViennAgglo.

Le conseil s'est structuré, ses relations avec la Communauté d'Agglomération ont été formalisées, son fonctionnement et ses missions précisées. Le Conseil a décidé de concentrer son action sur la prospective, les enjeux territoriaux (intercommunalité et coopération métropolitaine) et sur la participation citoyenne.

Alors qu'il était jusque là constitué d'un noyau dur d'une dizaine de personnes, le Conseil de Développement s'est progressivement élargi et a accueilli de nouveaux membres. Aujourd'hui, le CdD compte une trentaine de personnes.

Renforcé et organisé, le Conseil a pu mener des réflexions variées aux côtés des élus communautaires et des techniciens de ViennAgglo. Lieu d'échanges et de débat entre citoyens, le Conseil a pu apporter son regard sur plusieurs schémas stratégiques d'agglomération (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, démarche commerce (FISAC) ...). Il a pu également donner son avis sur les grands enjeux territoriaux qui se posent à l'Agglomération : recomposition intercommunale, coopération métropolitaine... Il a aussi réfléchi et mis en oeuvre des initiatives pour renforcer la participation citoyenne sur le territoire. Le Conseil de Développement est également fortement impliqué dans la coopération métropolitaine avec ses homologues de Lyon, Saint Étienne et de la CAPI ; il réfléchit au sein de la Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement (CMCD) aux défis qui se posent au grand territoire métropolitain.

Missions

Le rôle et les missions du Conseil de Développement ont été définis dans le règlement intérieur adopté le 18 mai 2012.

Le Conseil de Développement est chargé :

- de **l'accompagnement des grandes politiques de l'agglomération avec un rôle d'expertise en matière de participation citoyenne**. Le CdD aide ViennAgglo à associer au mieux les habitants dans les grands projets qu'elle mène

- de **l'animation de la réflexion prospective**. Le CdD se saisit d'un thème stratégique pour le territoire et mobilise citoyens, élus et experts pour une réflexion commune autour de ces enjeux

- de **la coopération avec les CdD partenaires** notamment ceux du Grand Lyon, de Saint Étienne Métropole et de la CAPI, partenaires de la coopération métropolitaine, mais aussi celui de Rhône Pluriel.

Le Conseil de Développement a vocation à accompagner ViennAgglo dans son action. Il peut être **saisi** par la Communauté d'Agglomération pour réfléchir sur des projets et a la possibilité de **s'auto-saisir** sur des sujets qui lui paraissent pertinents, structurants et importants pour le territoire.

Instance consultative composée de citoyens, le CdD n'a pas vocation à se substituer aux élus. Elle n'est pas non plus une structure d'experts.

Ses objectifs sont de mieux associer les citoyens aux projets de territoire et d'apporter un regard autre que celui des techniciens et des élus, dans un **état d'esprit constructif**.

Ces membres, bien qu'ayant des profils et des sensibilités diverses, partagent un même souci de **l'intérêt collectif et non partisan**.

Fonctionnement

Le Conseil de Développement est aujourd'hui organisé en **commissions**. Ces groupes de travail permanents se réunissent en moyenne une fois par mois.

Trois commissions sont aujourd'hui constituées :

- **La Commission Participation Citoyenne** vise à favoriser l'implication des citoyens dans les projets de ViennAgglo et dans la vie du territoire.

- **La Commission Coopération Territoriale** s'intéresse aux enjeux territoriaux (coopération métropolitaine, intercommunalité) et aux schémas stratégiques et projets lancés par ViennAgglo. Elle traite alors des questions d'Aménagement, d'Habitat, de Transport...

- **La Commission Communication** cherche à favoriser une bonne communication entre le CdD, ViennAgglo et les habitants. Il a pour ce faire différents leviers (site internet, Agglomag'...)

Un bureau composé du président du CdD et des référents de chaque commission ou groupe de travail oriente et coordonne les travaux.

Il prépare les séances plénières et supervise l'intégration de nouveaux membres dans le Conseil de Développement.

Les séances plénières sont l'occasion pour les membres de tous se regrouper, d'échanger sur les travaux des différentes commissions afin que chacun ait une vue générale des actions du CdD. Elles sont également l'occasion de rencontrer les élus et les techniciens travaillant sur des projets qui les intéressent afin de prendre connaissance des orientations et stratégies de ViennAgglo.

A noter que ViennAgglo met à disposition du Conseil de Développement **une chargée de mission** pour l'accompagner dans son action.

Documents cadre

Le Conseil de Développement s'appuie sur deux documents structurants :

- le premier appelé le **document cadre** régit les liens entre le CdD et ViennAgglo. Il définit les missions du Conseil de Développement, les règles relatives à sa composition, sa relation avec les élus et les moyens alloués par l'agglomération pour son fonctionnement et sa communication.
- le **règlement intérieur** fixe l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil. Il précise les critères de composition et d'adhésion, les modes de saisines, le rôle du Président et du bureau et l'organisation des commissions, groupes de travail et séances plénières.

Membres

Le Conseil de Développement est une instance consultative ouverte. Contrairement à d'autres Conseils de Développement, le CdD de ViennAgglo n'est pas constitué de représentants, partenaires ou corps constitués, ni d'experts mais d'**habitants du pays viennois** intéressés par celui-ci et son devenir. Il s'agit de citoyens désireux de participer aux projets de la collectivité aux côtés des élus communautaires en leur apportant un **regard complémentaire** qui n'engage qu'eux. Comme le prévoit le règlement intérieur du CdD, **leur participation est bénévole, désintéressée et non partisane.**

Au 1^{er} janvier 2014, le Conseil de Développement comptait 28 membres, habitants de différentes communes du pays viennois, actifs et retraités, issus aussi bien des secteurs économiques, culturels qu'associatifs.

Dans le souci d'une représentativité de la population du territoire, le Conseil de Développement aspire à accueillir des habitants des dix-huit communes et des différents quartiers du pays viennois. De même, il cherche à favoriser **la plus grande diversité possible** que ce soit en terme de sexe, âge, situation professionnelle...

En 2012, le Président de ViennAgglo a proposé à Gérard Geoffray de succéder à Denis Labbe à la **Présidence du Conseil de Développement.**

Depuis décembre 2013, Adrien Vanssons assure l'intérim jusqu'à la désignation d'un nouveau Président du Conseil de Développement par le Président de ViennAgglo.

Désignation du Président :

Le règlement intérieur prévoit que le Président du Conseil de Développement soit nommé par le Président de ViennAgglo sur décision du bureau communautaire.

Modalités d'entrée dans le CdD :

Les candidats au Conseil de Développement se présentent au bureau du CdD qui statue sur leur intégration.

Il est prévu qu'à chaque modification de sa composition, le Conseil de Développement transmette la liste de ses membres au Président de l'Agglomération.

Le mandat des membres du CdD est lié à celui des élus communautaires.

(BUREAU)



Gérard
GEOFFRAY



Adrien
VANSSONS



Nathalie
BOUDART



Aurélie
BRESSION



Gérard
CROIZAT



Stephanie
DOFS



Blandine
FONGUE LESAGE



Nasser
HADJI



André
KORN



Laurent
LARDY

Membres

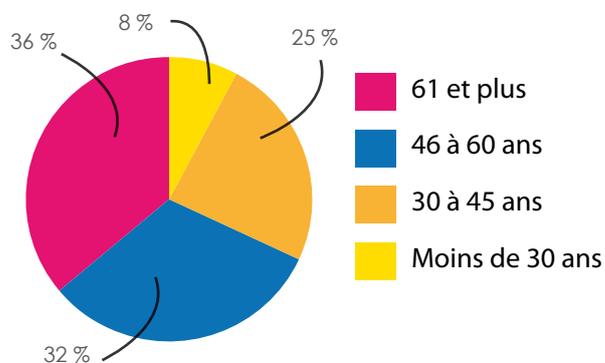
Depuis sa création, le Conseil de Développement a permis à **42 habitants du territoire** - 14 femmes et 28 hommes - de s'intéresser aux projets menés par la collectivité.

Aujourd'hui, le CdD compte **28 membres**, habitant **9 communes** du territoire de ViennAgglo.

Ce chiffre est représentatif de la participation moyenne depuis 2011.

Parmi ces 28 membres, l'on compte **20 actifs pour 8 retraités**.

Répartition des membres par tranches d'âge

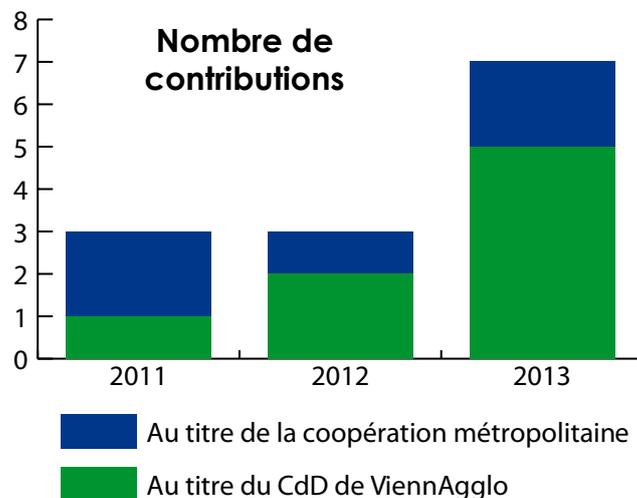
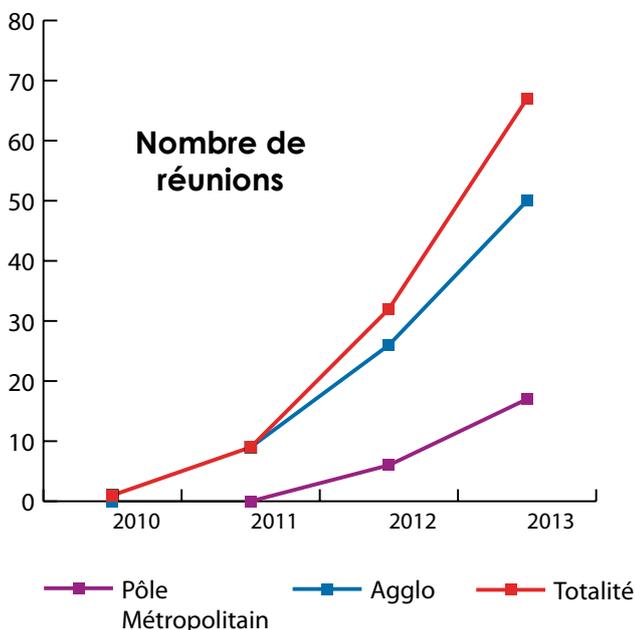


Réunions

Le Conseil de Développement a organisé **95 réunions** depuis 2010 et participé à **27 rencontres** dans le cadre de la Coopération Métropolitaine avec les CdD du Grand Lyon, de Saint Étienne Métropole et de la CAPI.

Contributions

Depuis 2010, le CdD de ViennAgglo a rédigé **13 contributions**, 2 sont en cours pour l'année 2014 et concernent les saisines des élus du Pôle Métropolitain.



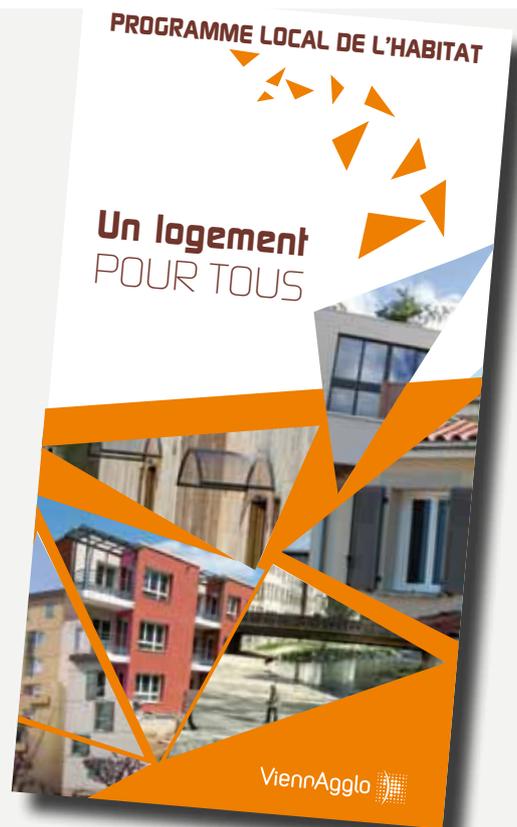
Communication

Pour faire connaître son action et diffuser de l'information auprès de l'agglomération, des habitants et de ses partenaires, le CdD s'appuie sur différents outils de communication. Depuis 2010, **8 articles sont parus dans l'Agglomag'**, **1 article dans le In'Agglo**, **13 articles dans la presse locale**, **4 lettres d'informations et un site internet**. Cela a permis au CdD de donner de la lisibilité aux élus et au grand public sur ses contributions et ses actions.

PLH

Le CdD a été associé à l'élaboration du nouveau **Programme Local de l'Habitat 2012-2017**. En 2011, il a participé aux ateliers du PLH et aux grandes étapes du projet. L'avis émis par le CdD, en mars 2012, met en évidence des **points positifs** (pilotage de la réflexion à l'échelle intercommunale, sensibilisation du grand public via une communication pédagogique) et certains points de **vigilance** (optimisation du potentiel foncier, coopération avec les territoires voisins pour certains volets du PLH, prise en compte du PLH dans les autres politiques du territoire (déplacements, services de proximité...).

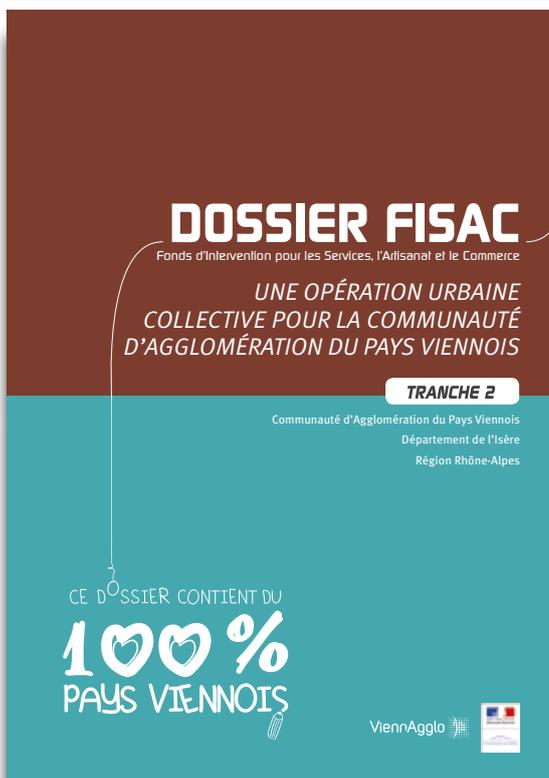
En 2013, le CdD a pu également apporter son regard sur la plaquette du Programme Local de l'Habitat destinée au grand public.



FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

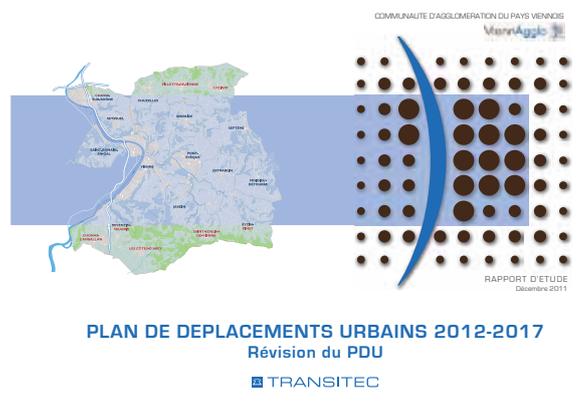
ViennAgglo a lancé une concertation auprès des commerçants et des élus du territoire sur le **projet « Commerce 2013-2015 »**. Le Conseil de Développement a été associé à cette démarche innovante. Après la présentation du projet, les membres ont pu exprimer leurs points de vue en tant qu'utilisateurs du territoire. Le projet « Commerce 2013-2015 » a pris en compte les remarques du Conseil de Développement, notamment :

- L'action sur les chèques Kdo Envie de Vienne va inciter les commerçants à ouvrir le temps de midi
- La signalétique commerciale intégrera la dimension NTIC, via la création d'une application smartphone permettant la géo localisation des commerces de Vienne
- Les producteurs locaux du territoire sur le marché de Vienne sont valorisés depuis juin 2013 dans le cadre de l'opération Terres Viennoises.
- Le festival off de Jazz à Vienne sera travaillé avec les commerçants de la ville au travers d'animations.



Le Conseil de Développement est associé au suivi du **Plan de Déplacements Urbains** révisé en décembre 2012.

Il a contribué à la définition des indicateurs de suivi et participe à l'Observatoire qui a été institué. Avec les autres acteurs impliqués, il veillera à la bonne réalisation des actions du PDU et à leur impact sur la circulation sur le territoire.



DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTÉ
PAYS VIENNOIS

MAI 2013



Diagnostic santé

L'une des missions du CdD est d'accompagner ViennAgglo dans la mise en œuvre des démarches participatives.

Dans ce contexte, le CdD a été invité à émettre un avis sur la manière dont a été réalisé le diagnostic santé commandé par ViennAgglo. Ce diagnostic santé avait pour objectif de connaître les compétences médicales présentes sur le territoire et de rassembler les acteurs locaux autour d'un projet commun et partagé.

Le CdD a testé une grille de lecture de la participation citoyenne sur cette démarche de diagnostic afin d'évaluer la dimension participative mise en place dans le projet, de donner un regard sur la manière dont la collectivité a mobilisé les habitants et d'évaluer les apports de la participation des habitants au projet.

L'avis du CdD a souligné la volonté de ViennAgglo de renforcer la participation des habitants dans ses actions. Il a également défini le niveau de participation de la démarche qui se situait entre la consultation et la concertation. Cette contribution a mis en exergue certaines limites de la démarche participative et proposé des pistes d'amélioration tant sur le diagnostic santé (organisation d'une restitution publique) que sur la participation citoyenne dans les futurs projets de ViennAgglo.

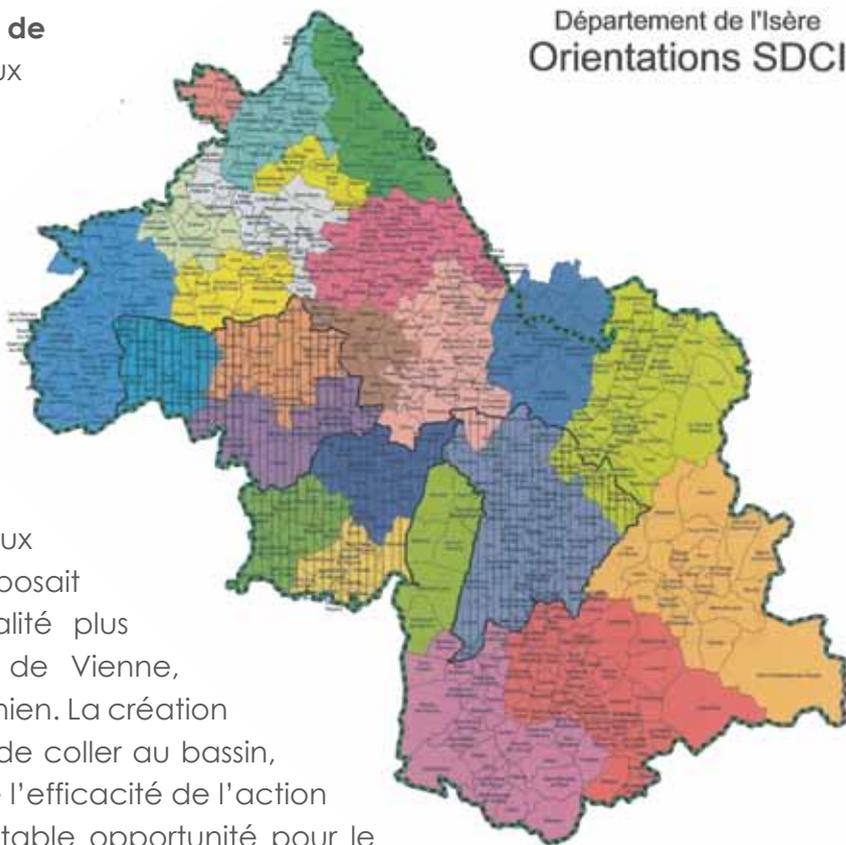
Groupe Objectif diversités

Le Conseil de Développement a été associé à la construction de la page web du Groupe Objectif diversités traitant de la lutte contre les discriminations dans le site internet de ViennAgglo.



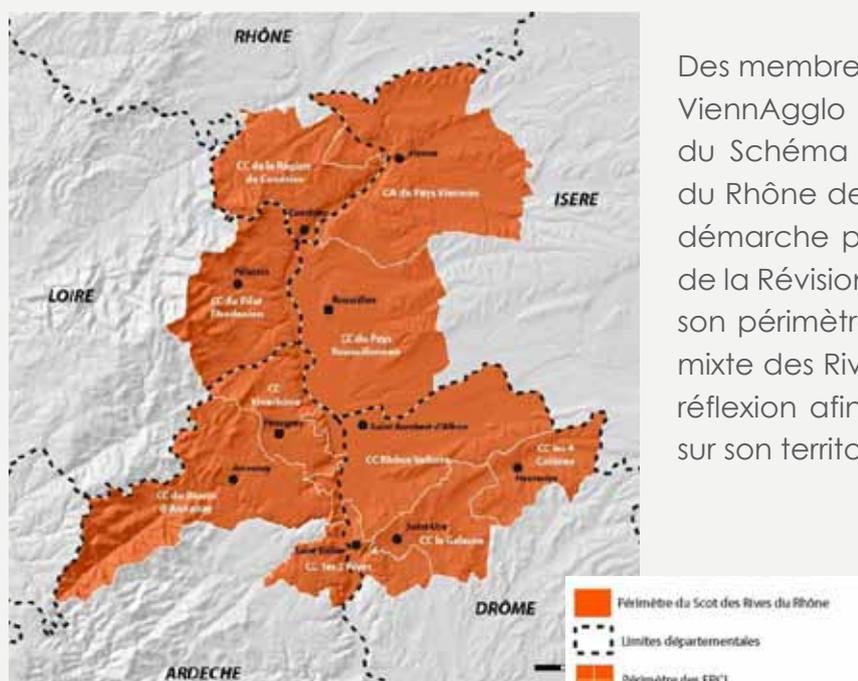
En août 2010, le CdD a rendu un avis sur les **Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale** aux Préfets de Région, de l'Isère, du Rhône et de la Loire. Dans cette contribution, il indiquait que le projet de fusion entre ViennAgglo et la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais avait du sens mais n'allait pas assez loin. Il considérait que les schémas départementaux proposés ne permettaient pas en l'état de répondre pleinement aux objectifs visés sur le territoire. Le CdD proposait la constitution d'une intercommunalité plus importante regroupant les 4 EPCI de Vienne, Roussillon, Condrieu et du Pilat Rhodanien. La création de cette agglomération permettrait de coller au bassin, de renforcer le territoire et d'accroître l'efficacité de l'action publique. Elle représenterait une véritable opportunité pour le territoire à la veille de la constitution du Pôle Métropolitain.

Département de l'Isère
Orientations SDCI



Ateliers prospectifs du SCOT

Des membres du Conseil de Développement de ViennAgglo participent aux ateliers prospectifs du Schéma de Cohérence Territoriale des Rives du Rhône depuis le dernier trimestre 2013. Cette démarche prospective intervient dans le cadre de la Révision du SCOT justifiée par l'extension de son périmètre au bassin annoncé. Le Syndicat mixte des Rives du Rhône vient d'engager cette réflexion afin de mieux situer les futurs possibles sur son territoire à l'horizon 2040.



ZOOM SUR LES CONTRIBUTIONS EN LIEN AVEC LA COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE



Projet de Pôle Métropolitain

Avant la création de la Conférence Métropolitaine des CdD, les Conseils de Développement des agglomérations du Grand Lyon, Saint Étienne Métropole, ViennAgglo, CAPI se réunissaient dans le cadre de l' « inter-CdD ». C'est dans ce cadre que le CdD de ViennAgglo a été sollicité pour donner son avis sur la construction du Pôle Métropolitain.

Le CdD avait fait part de son soutien à la constitution du Pôle Métropolitain qui devait permettre de renforcer la coopération entre les 4 agglomérations, d'accroître l'attractivité de ce grand territoire et d'améliorer les services aux habitants qui vivent, travaillent et se déplacent d'ores et déjà sur cet espace.

Ce soutien était apporté sous réserve de certains éléments :

- Le projet du Pôle Métropolitain devait poursuivre trois finalités claires soit le renforcement de l'attractivité, l'amélioration des services citoyens et la promotion d'un développement équilibré urbain/rural
- Des thématiques absentes de la coopération (logement, santé, emploi insertion ...) méritaient d'être prises en compte à l'échelle métropolitaine
- La construction métropolitaine devait s'accompagner d'une participation citoyenne accrue
- La démarche devait s'autofinancer



Appropriation Citoyenne du Pôle Métropolitain

En décembre 2011, l'inter CdD (Grand Lyon, St Étienne Métropole, Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et ViennAgglo) a décidé d'engager une réflexion sur la manière de faire approprier le Pôle Métropolitain par les citoyens et sur le rôle qu'ils pouvaient jouer dans cette démarche.

Les réflexions du CdD de ViennAgglo ont fait émerger trois propositions :

- Mettre en place un événement à destination du public pour faire découvrir les quatre territoires et souligner la pertinence de leur collaboration
- Créer un portail citoyen du Pôle Métropolitain pour permettre des échanges d'habitants autour de la construction métropolitaine
- Mobiliser les associations locales des 4 agglomérations à travers un appel à projets.

Mobilités / Déplacements

Dans le cadre de la coopération métropolitaine, les Conseils de Développement du Grand Lyon, Saint Étienne Métropole, ViennAgglo, CAPI ont engagé une réflexion sur la mobilité et les déplacements.

Chaque CdD a travaillé sur sa vision propre des enjeux d'infrastructures de communication de son territoire et de l'espace métropolitain.

Après un bilan approfondi des problématiques de transport sur l'agglomération viennoise et le territoire métropolitain, le CdD de ViennAgglo a formulé plusieurs recommandations pour réduire les déplacements automobiles (via les Technologies de l'Information et de la Communication, les services de proximité, le maintien d'une diversité des fonctions sur chacune des agglomérations) et pour favoriser l'intermodalité.

La contribution du CdD de ViennAgglo conclut en précisant que si certaines actions sont du ressort de chacune des agglomérations, le Pôle Métropolitain peut notamment apporter une plus-value :

- En étant un lieu d'échange entre agglomérations pour améliorer les services aux habitants - usagers
- En favorisant l'intermodalité à l'échelle métropolitaine
- En apportant de la cohérence aux aménagements et infrastructures d'envergure métropolitaine
- En mutualisant les moyens des 4 agglomérations
- En donnant un poids politique accru aux collectivités impliquées dans la coopération métropolitaine (lobbying).



T-Libr: titre de transport combiné TER – transports en commun créée en 2013 sur l'aire métropolitaine

Saint Exupéry

Le CdD de ViennAgglo a été consulté par le Préfet de Région sur le projet de modification de la Directive Territoriale d'Aménagement en lien avec le projet de développement de la plaine de Saint Exupéry. Le CdD approuve cette modification, l'ambition de faire de cette infrastructure un équipement majeur du territoire métropolitain et souligne également l'approche partenariale au coeur du projet. Il attire toutefois l'attention des décideurs sur la nécessité d'anticiper certaines difficultés que pourrait entraîner ce développement pour l'agglomération viennoise, notamment le développement des activités de fret qui pourrait accentuer le trafic de transit sur le pays viennois.



Culture

Les élus du Pôle Métropolitain ont demandé aux Conseils de Développement d'appréhender la culture au regard de plusieurs dimensions :

- Vecteur de développement économique
- Vecteur d'attractivité et de rayonnement
- Vecteur de cohésion territoriale et sociale
- Vecteur d'identité métropolitaine.

Les Conseils de Développement poursuivent actuellement leurs réflexions, notamment sur :

- la manière de mieux associer les habitants dans les projets de développement culturel et de renforcer leur sentiment d'appartenance au Pôle Métropolitain
- les dynamiques locales pouvant résonner à l'échelle du Pôle et permettant de renforcer les liens culturels entre les quatre agglomérations constituant le Pôle Métropolitain.

Des échanges entre la Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement et les élus sont ressorties les idées suivantes à approfondir :

- Mettre en avant le thème Art / Créativité/ Industrie
- Construire un récit métropolitain sur l'exemple du Voyage à Nantes
- Faire le lien avec la reconversion de la Vallée du Gier et la réutilisation des friches industrielles
- Valoriser et mieux faire connaître l'offre culturelle existant sur le territoire métropolitain.



Vallée du Gier

La vallée du Gier, territoire plusieurs fois impacté par les reconversions économiques, fait l'objet d'une attention particulière de la part du Pôle Métropolitain.

L'objectif de cette saisine est d'approfondir de manière concertée la réflexion menée par le Conseil de Développement de Saint-Étienne Métropole sur la redynamisation de ce territoire à enjeux.

Un premier argumentaire d'étape a été proposé aux élus lors de la séance plénière de la Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement le 28 novembre.

Celui-ci se présente en trois parties :

- Redynamiser économiquement la Vallée du Gier en partant de ses atouts industriels et agricoles
- Assurer un cadre de vie attractif et de qualité, des coteaux jusqu'aux fonds de la Vallée du Gier
- Adopter une véritable « stratégie d'action » associant gouvernance métropolitaine, ouverture partenariale et appropriation citoyenne.

Le groupe de travail souhaite désormais échanger avec les élus sur cette réflexion.



S'il peut être saisi de certains sujets par les élus de ViennAgglo et du Pôle Métropolitain, le Conseil de Développement a également la possibilité de lancer des actions de sa propre initiative.

Le Conseil de Développement a organisé des temps forts pour échanger avec les acteurs du territoire et avoir leur regard sur des enjeux de l'agglomération. L'une de ces rencontres a porté sur le devenir de la Vallée de Gère et l'autre sur le bassin de vie des entreprises.



Visites de terrain

Le CdD a souhaité initier un cycle de **visites de terrain** dans les villes et villages du pays viennois afin de découvrir les richesses et les problématiques de chacun. La première rencontre a eu lieu en Vallée de Gère le 19 juin 2013. Une dizaine de membres du Conseil de Développement a pu profiter d'une visite guidée de la friche de l'ancienne usine Bocoton, du site de la friche Dyant, des berges aménagées de la Gère ou encore d'une rencontre avec le centre social du quartier. Dans une ambiance conviviale, les membres ont pu s'informer et se sensibiliser à ce territoire à enjeux parfois mal connu. De leur côté, les acteurs locaux ont pu mieux connaître le CdD et l'intérêt de citoyens pour la vie de leur territoire. Le CdD a la volonté de poursuivre ces rencontres sur le territoire et les communes au-delà de la ville centre.

Rencontres d'Entreprises

Dans le cadre de la réflexion sur l'évolution de la carte intercommunale, **une rencontre a été organisée en octobre 2012 avec les chefs d'entreprises** de l'agglomération afin d'avoir leur vision du territoire.

Montée en partenariat avec l'Agence Économique du Pays Viennois et l'ADEIR (Association pour le Développement Économique de l'Isère Rhodanienne) et animée par l'Agence d'Urbanisme de Lyon, cette séance de réflexion a permis d'avoir le regard des entrepreneurs sur l'assise territoriale de leur activité : « Quel est le bassin de vie des entreprises du pays viennois ? D'où viennent leurs salariés ? leurs clients ? ou encore leurs partenaires ? » .

Les résultats obtenus ont permis de mettre en évidence les différentes échelles vécues par les entreprises représentées (locale / métropolitaine / nationale-internationale) et d'identifier des problématiques communes (enjeu de déplacements, de simplification administrative...). Pour le Conseil de Développement, l'objectif était d'initier une réflexion collective sur le long terme en créant du débat. Il s'agissait de favoriser les échanges entre le Conseil de Développement, ViennAgglo et les entreprises afin d'enrichir les connaissances sur la manière dont les acteurs économiques vivent le territoire, au-delà des limites administratives. Au regard du succès de cette première initiative, d'autres rencontres devraient être organisées.



Coup de Pouce Citoyen

Le Conseil de développement a imaginé et mis en place un dispositif pour faciliter les initiatives d'habitants en lien avec la participation citoyenne et l'environnement. Le « **Coup de Pouce Citoyen** » permet de soutenir financièrement et matériellement des initiatives des habitants du pays viennois portant sur le développement durable, la démocratie citoyenne et/ou du lien social. Les initiatives peuvent provenir d'individus seuls ou d'un groupe de personnes désireuses de développer sur le territoire une idée originale et innovante qui servira à d'autres ; par exemple des actions favorisant le développement des jardins ouvriers, le compostage, l'embellissement d'espaces communs ou encore des actions pour encourager l'utilisation des modes doux, du vélo et le covoiturage. Afin de mieux faire connaître le Coup de Pouce Citoyen, des rencontres sont organisées avec des relais locaux. La première d'entre elles a eu lieu en décembre 2013 au Centre Social d'Estressin, La prochaine aura lieu dans un village du territoire.

Communication

Le Conseil de Développement s'appuie sur différents outils pour communiquer auprès des partenaires et du grand public. Dans chaque Agglomération, une page lui est réservée pour présenter un enjeu du territoire. Le CdD produit également périodiquement une lettre d'information afin de présenter son activité et son actualité. Enfin, le CdD a créé en 2013 un site internet, (<http://cdd.viennagglo.fr>). Régulièrement actualisé, ce site présente le Conseil de Développement et informe les lecteurs sur son organisation et ses contributions. Il est un moyen pour chaque citoyen de prendre contact avec le CdD et de déposer sa candidature. Enfin, cet outil de communication permet aux membres d'avoir un espace dédié d'archivage de toutes leurs productions.

Le site Internet du CdD

La lettre d'info du CdD



Actualité

Des nouvelles du « Coup de Pouce Citoyen »!

Le Conseil de Développement a lancé au cours du 1^{er} semestre 2013 le dispositif Coup de Pouce Citoyen. Celui-ci a pour objectif de soutenir financièrement et matériellement certaines initiatives des habitants du territoire de Vienn'Agglo. Ces derniers, porteurs de projets en faveur du développement durable, de la démocratie citoyenne et/ou du lien social sont invités à les présenter au Conseil de Développement pour être accompagnés. Ces projets doivent pouvoir toucher un nombre conséquent de personnes. Les initiatives peuvent provenir d'individus seuls ou d'un groupe de personnes désireuses de développer sur le territoire une idée originale et innovante qui servira à d'autres ; par exemple des actions favorisant le développement des jardins ouvriers, le compostage ou encore des idées pour encourager l'utilisation des modes doux, du vélo et le covoiturage.



Pour proposer un projet au Coup de Pouce Citoyen, téléchargez le dossier d'inscription sur : <http://cdd.viennagglo.fr> ou demandez-le à Karine Le Borgne au 04 82 06 33 23.



Les membres du jury du Coup de Pouce Citoyen



L'article consacré au CdD dans l'Agglomération



Après une phase de structuration, le Conseil de Développement est monté en puissance et s'est progressivement affirmé à l'échelle de l'agglomération et du Pôle Métropolitain comme une instance citoyenne active et constructive. Ces dernières années, le CdD a fait la preuve de ses capacités à travailler avec les élus, les acteurs et les habitants du territoire.

Dans le nouveau mandat, le **Conseil de Développement souhaite poursuivre son action et sa collaboration au sein de ViennAgglo**. Le CdD a vocation à accompagner les projets et stratégies de la Communauté d'Agglomération et à poursuivre son implication dans la coopération métropolitaine.

Afin d'accroître l'efficacité de son action, le Conseil de Développement souhaiterait renforcer ses liens avec les élus. Si des rencontres ont pu avoir lieu pendant la période 2008-2014, **un échange plus régulier entre le Conseil de Développement et les élus communautaires serait souhaitable** pour garantir l'adéquation des réflexions du CdD avec les attentes de l'Agglomération et en fine renforcer sa plus value pour la Communauté.

Le Conseil de Développement aspire également à poursuivre ses actions visant **à renforcer la participation des habitants** dans la vie du territoire. Des initiatives telles que le Coup de Pouce Citoyen ont été lancées pour encourager les initiatives d'habitants contribuant au développement durable et à la citoyenneté. L'enjeu sera de pérenniser ces projets et de développer les échanges avec les citoyens sur leur vision du territoire.

Au-delà de cet enjeu de continuité, le Conseil de Développement souhaite proposer à l'Agglomération **un nouveau partenariat, une nouvelle ambition en matière de participation et de concertation**.

La participation citoyenne est aujourd'hui un enjeu essentiel pour les collectivités. Demandée par les partenaires, elle est avant tout gage d'une plus grande efficacité de l'action publique.

Au cours des précédents mandats, des initiatives ont pu être lancées pour favoriser l'implication des habitants dans les projets de l'agglomération. Il semblerait toutefois intéressant d'aller plus loin.

Si les élus le décident, **le CdD pourrait accompagner ViennAgglo dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de participation globale et intégrée** sur son territoire. L'enjeu ne serait pas d'avoir un niveau de participation maximal sur tous les projets mais de faire en sorte que ViennAgglo détermine pour chacun de ses projets structurants le bon niveau de participation et s'assure de sa mise en œuvre. Le CdD pourrait aider l'agglomération dans cet exercice.

Le CdD est à la disposition des élus pour mener cette réflexion.



Conseil de développement de ViennAgglo

Espace Saint Germain
30 Avenue du Général Leclerc
Bâtiment Antares
38200 Vienne

04 74 78 32 10 - conseildedeveloppement@viennagglo.fr
<http://cdd.viennagglo.fr>